

### La révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mise en œuvre



Suite à la délibération du [18 mai 2017](#), les grands objectifs de la révision et les modalités de la concertation ont été définies. L'élaboration du nouveau PLU se fait dans une démarche partagée et concertée avec les habitants et les associations. Celle-ci s'inscrit dans la démarche Agenda 21 engagée en 2015 avec laquelle elle présente des points communs.

Il s'agit de mettre le PLU à hauteur des enjeux à venir en matière de :

-

répartition équilibrée du territoire entre les espaces urbanisés, agricoles et naturels

- mobilités et déplacements
- environnement
- patrimoine
- démographie
- habitat
- équipements publics
- développement économique

En savoir plus sur les [objectifs](#)

Comment puis-je m'impliquer ?

Des ateliers participatifs et des réunions publiques vont être programmées tout au long de l'étude du projet. Tous les habitants sont invités à consulter les éléments du dossier et à

indiquer leurs remarques dans le registre disponible en mairie. Vous pouvez aussi envoyer vos suggestions par mail à l'adresse suivante : plu[@]naintre.fr

La rubrique "documents" ci-dessous vous permet de prendre connaissance de l'avancement de l'étude.

Une exposition, sur le PADD et les outils règlementaires, est accessible dans le hall de la mairie.

Le dossier de révision du PLU a été arrêté lors du Conseil Municipal du 23 mai 2019. Ce projet a été tra

Le calendrier prévisionnel :

### Révision du PLU à Naintré

4ème trimestre 2017	Diagnostic
1er semestre 2018	Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
2ème semestre 2018	Orientations d'aménagement et de programmation, règlement et zonage
1er semestre 2019	Justification des règles, constitution du dossier et arrêt du PLU
2ème semestre 2019	Enquête publique et approbation

## Documents :

- Délibération du conseil [municipal](#) du 18 mai 2017 prescrivant la mise en révision du plan local d'ur
  - Compte-rendu du premier [atelier](#) participatif du 5 octobre 2017 :
  - Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> [atelier](#) participatif du 1<sup>er</sup> m
- [cliquer ici](#)
- Diagnostic provisoire (version du [13 septembre 2018](#)) :
  - Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) (version du 1er octobre 2018) :
  - Compte-rendu de la réunion [publique](#) de présentation du diagnostic et du PADD :
  - Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) (version du 20 février 2019) :
  - Compte-rendu de la réunion [publique](#) de présentation du plan de zonage et du règlement du 4 ma
  - Délibération du conseil [municipal](#) débattant des enjeux du PADD (DCM du 27 septembre 2018) :

- Délibération du conseil municipal débattant une nouvelle fois des enjeux du PADD (DCM du 21
- Le projet de règlement et le projet de plan de zonage sont consultables en mairie auprès de Patricia

**Service Urbanisme :**

**Béatrix Achard : 05 49 90 33 82 - Patricia Bourdin : 05 49 90 33 87**

plu[@]naintre.fr